

**DÉCISION SUR LA NOMINATION DE QUATRE (4) MEMBRES DU CONSEIL
CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION
Doc. EX.CL/1038(XXXI)**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** de l'élection de quatre (4) membres du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption par le Conseil exécutif ;
2. **NOMME** les trois (3) membres du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption suivants **pour un mandat de deux (2) ans**:

N°	Nom	Genre	Pays	Région
1.	AÏT CHAALAL Hocine	M	Algérie	Afrique du Nord
2.	MOUGEMBA née KIBONGUI-SAMINOU Anne-Marie Rose	F	Congo	Afrique centrale
3.	SEJA Sabina	F	Tanzanie	Afrique de l'Est

3. **DÉCIDE** que le seul (1) candidat membre restant ne sera élu que parmi les candidates de la région de l'Afrique du Nord lors de la trente-deuxième session ordinaire du Conseil exécutif conformément aux modalités sur la mise en œuvre des critères de représentation géographique et de genre équitables dans les organes de l'Union africaine adoptée par le Conseil exécutif en janvier 2016 par Décision EX.CL/Dec.907(XXVIII).